

# Rapport d'activité 2015

**Pôle Ornais de Lutte  
contre l'Habitat Indigne**



# Rapport d'activité de l'année 2015

## AVANT PROPOS

### OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL



La lutte contre l'habitat indigne (LHI) est en matière de politique du logement une priorité d'action de la puissance publique, qui a, à sa disposition, des outils incitatifs et coercitifs.

Aux termes de la loi, « constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Le traitement de la non décence des logements occupe également une part importante du travail partenarial du POLHI. Le décret décence du 30 janvier 2002 définit les caractéristiques de décence. Les critères portent sur la surface minimale, le niveau d'équipement et de confort et de l'état du logement (gros œuvre, ventilation, luminosité et sécurité des personnes).

Ces sujets relèvent des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, et ce d'où provienne le signalement – des occupants, de travailleurs sociaux, d'opérateurs OPAH (Opérations Programmées d'Améliorations de l'Habitat), des établissements de santé...

Le Pôle Ornaïs de Lutte contre l'Habitat Indigne (POLHI) met en synergie, sur le terrain, les différents services et partenaires qui contribuent à la lutte contre l'habitat indigne.

Il favorise et organise la mobilisation de tous ceux qui peuvent assurer un repérage sur le terrain des situations d'habitat indigne, du fait de leurs fonctions : travailleurs sociaux, policiers et gendarmes, opérateurs OPAH, CAF et MSA etc...

Le POLHI, officialisé par la signature le 26 mai 2014 d'un protocole, a pour objectifs :

- le traitement commun des plaintes et signalements ;
- le développement du repérage de terrain en mobilisant tous les acteurs potentiels ;
- la mise à jour et le traitement des arrêtés non suivis d'effet ;
- la mise en œuvre de l'exécution d'office des mesures prescrites – travaux, hébergement, relogement – chaque fois que nécessaire ;
- l'accompagnement des communes les moins armées pour la mise en œuvre des polices générales et spéciales ;
- l'accompagnement social des populations le nécessitant ;
- faire le lien entre lutte contre l'habitat indigne et application de la loi relative au DALO (Droit au logement opposable) ;
- faire le lien avec les magistrats référents auprès des parquets.



# Rapport d'activité de l'année 2015



Pôle Ornaise de Lutte contre l'Habitat Indigne

## AVANT PROPOS

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

### Contexte en 2015 :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, promulguée le 26 mars 2014, renforce significativement les mesures relatives à la LHI et aux situations de logements non décents.

Ce bilan d'activité présente le travail du POLHI en 2015, qui a été marqué notamment par le développement des partenariats avec les organismes payeurs des aides au logement pour le traitement des situations de non-décence.

En effet, l'article 85 de la loi ALUR a modifié la procédure relative à l'octroi et au versement des aides au logement afin d'inciter les bailleurs à effectuer les travaux de mise en conformité.

Cette année encore, le POLHI a montré son efficacité :

**126** logements « habitat dégradé » ont été signalés au POLHI en 2015.

La synergie, au sein du POLHI, a permis d'instruire la totalité des signalements reçus au cours de l'année.



**Vincent ROYER**  
Directeur Départemental des  
Territoires de l'Orne

*La lutte contre l'habitat indigne est une notion qui concerne aussi bien les propriétaires occupants que les locataires en zones rurales et urbaines.*

Orne



# Rapport d'activité de l'année 2015

## SOMMAIRE

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

|   |    |
|---|----|
| Synthèse.....   | 5  |
| 1- Les réunions partenariales.....                    | 6  |
| 2- Les partenaires.....                               | 7  |
| 3- Repérage des situations d'habitat dégradé.....     | 8  |
| 4- Situation géographique des logements signalés..... | 9  |
| 5- Traitement des signalements.....                   | 10 |
| 5.1 Qualification de l'état du logement.....          | 10 |
| 5.2 Statut des occupants.....                         | 10 |
| 5.3 Les arrêtés.....                                  | 11 |
| 5.4 L'hébergement / le relogement des occupants.....  | 13 |
| 5.5 La commission de conciliation.....                | 13 |
| 5.6 Statut des dossiers au 31.12.2015.....            | 13 |
| 6- Traitement de la non décence.....                  | 14 |
| 7- Toilettage des arrêtés anciens.....                | 16 |
| 8- Budget LHI utilisé en 2015.....                    | 17 |
| 9- Perspectives pour 2016.....                        | 17 |

### ANNEXES :

- 1) La fiche de pré-repérage
- 2) La fiche expérience : « Toilettage des arrêtés anciens ».
- 3) Newsletter dihal 2015





# Rapport d'activité de l'année 2015

Pôle Ormais de Lutte contre l'Habitat Indigne

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

## Synthèse

- 126 logements signalés « habitat dégradé » au POLHI en 2015.
- 3 sources principales des signalements :
  - locataires,
  - conseil départemental,
  - SDIS.
- 39 % des signalements ont donné lieu à une visite de l'Agence Régionale de Santé.
- 12 arrêtés préfectoraux ont été pris au cours de l'année 2015.
- 73 % des occupants des logements signalés « habitat dégradé » sont des locataires dont 78 % du parc privé.
- 8 % des signalements relèvent de l'incurie.
- 27 % des signalements concernent des propriétaires occupants.

# Rapport d'activité de l'année 2015



Pôle Ormais de Lutte contre l'Habitat Indigne

## 1- Les réunions partenariales

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

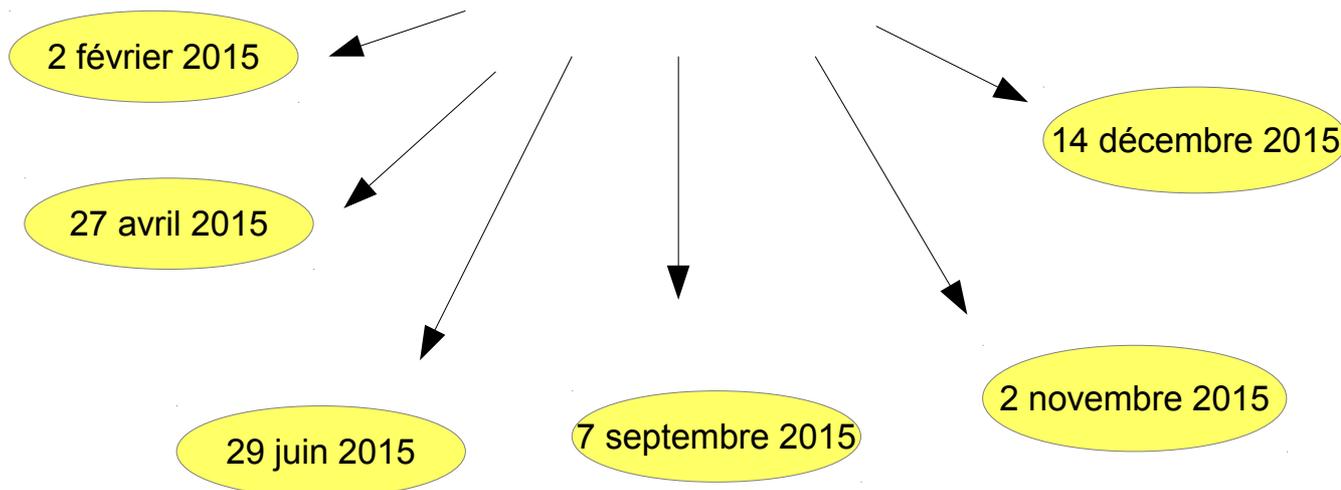
### Une volonté partagée d'agir pour le logement digne.

Le traitement des situations d'habitat dégradé nécessite l'intervention de nombreux professionnels. Les acteurs susceptibles d'intervenir sont multiples, spécialisés chacun dans leur domaine et agissant de façon complémentaire. La connaissance réciproque et la proximité des acteurs sont des éléments essentiels pour la réussite du traitement des situations concrètes.



Pôle Ormais de Lutte contre l'Habitat Indigne

### Les réunions partenariales



En moyenne :

- 11 partenaires sont présents en moyenne lors des réunions de pôle,
- 40 dossiers sont étudiés lors des réunions partenariales,
- 12 dossiers sont classés après instruction.





# Rapport d'activité de l'année 2015

## 2- Les partenaires

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

### Organigramme, fonctionnement, plan d'actions et objectifs techniques

|   |  |  |   |  |   |  |   |
|---|--|--|---|--|---|--|---|
| Date de création du pôle avec signature du protocole :  |  | 26 mai 2014  |   |  |   |  |   |
| <b>Le partenariat :</b>   |  |  |   |  |   |  |   |
| DDT<br>Délégation territoriale de l'ARS<br>DDCSPP<br>DREAL<br>Conseil Départemental<br>CAF, MSA<br>ADIL<br>Association des maires de l'Orne<br>Opérateurs ANAH<br>Autres partenaires solliciter ponctuellement<br>(EPCI, sous-Préfets, magistrats, corps médico-social...).   |  |  |   |  <p>Direction Départementale des Territoires de l'Orne<br/>         Service Habitat et Construction<br/>         Cité administrative, place Bonet, BP 537<br/>         61 007 Alençon cedex<br/>         ddt-polhi@orne.gouv.fr<br/>         Tél : 02 33 32 51 70 / 02 33 32 51 55<br/> <a href="http://www.orne.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-r2167.html">http://www.orne.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-r2167.html</a></p> |   |  |   |
| <b>Le fonctionnement :</b>  |  |  |   |  |   |  |   |
| Réunions partenariales bimestrielles.   |  |  |   |  |   |  |   |
| DDT   | ARS  | DDCSPP   | DREAL   | CD 61  | CAF et MSA  | ADIL   | Autres partenaires  |
| Pilotage, animation suivi, bilan secrétariat ORTHI<br>Conseil élus mobilisation crédits suivi des arrêtés travaux d'office  | Visites logements application du CSP prise des arrêtés | Hébergement/ relogement Commission de conciliation | Coordinatrice de la LHI région Programmation et gestion des crédits LHI | Repérage et signalement d'habitat indigne suivi social   | Signalement d'habitat indigne gestion des dossiers de non décence (avec AL) avec possibilité de suspension des AL Visites | Informations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement Assurer des actions de formation au bénéfice des partenaires et des maires. | Selon l'ordre du jour : Collectivités, sous-préfets, opérateurs si dossier ANAH, etc. |
| <b>Plan d'actions avec les objectifs :</b>  |  |  |   |  |   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement du repérage de l'habitat indigne ;</li> <li>&gt; information des maires et présidents d'EPCI ;</li> <li>&gt; suivi des arrêtés ;</li> <li>&gt; ORTHI ;</li> <li>&gt; bilan du transfert des polices spéciales des maires aux présidents d'EPCI ;</li> <li>&gt; développement du travail avec les magistrats référents en matière de LHI (marchands de sommeil) ;</li> <li>&gt; développement du réseau régional LHI ;</li> <li>&gt; suivi partenarial des dossiers ;</li> <li>&gt; conduite de travaux d'office.</li> </ul> |  |  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortir les ménages d'un habitat indigne ou les maintenir au sein du logement en supprimant le risque ;</li> <li>• Informer les propriétaires et les locataires de leurs droits et devoirs ;</li> <li>• S'assurer à la suite du repérage de situations d'habitat dégradé, du suivi des mesures prises et/ou des travaux réalisés.</li> <li>• Conseil auprès des élus (choix des procédures, rédaction des arrêtés, conventions...).</li> </ul>   |   |  |   |

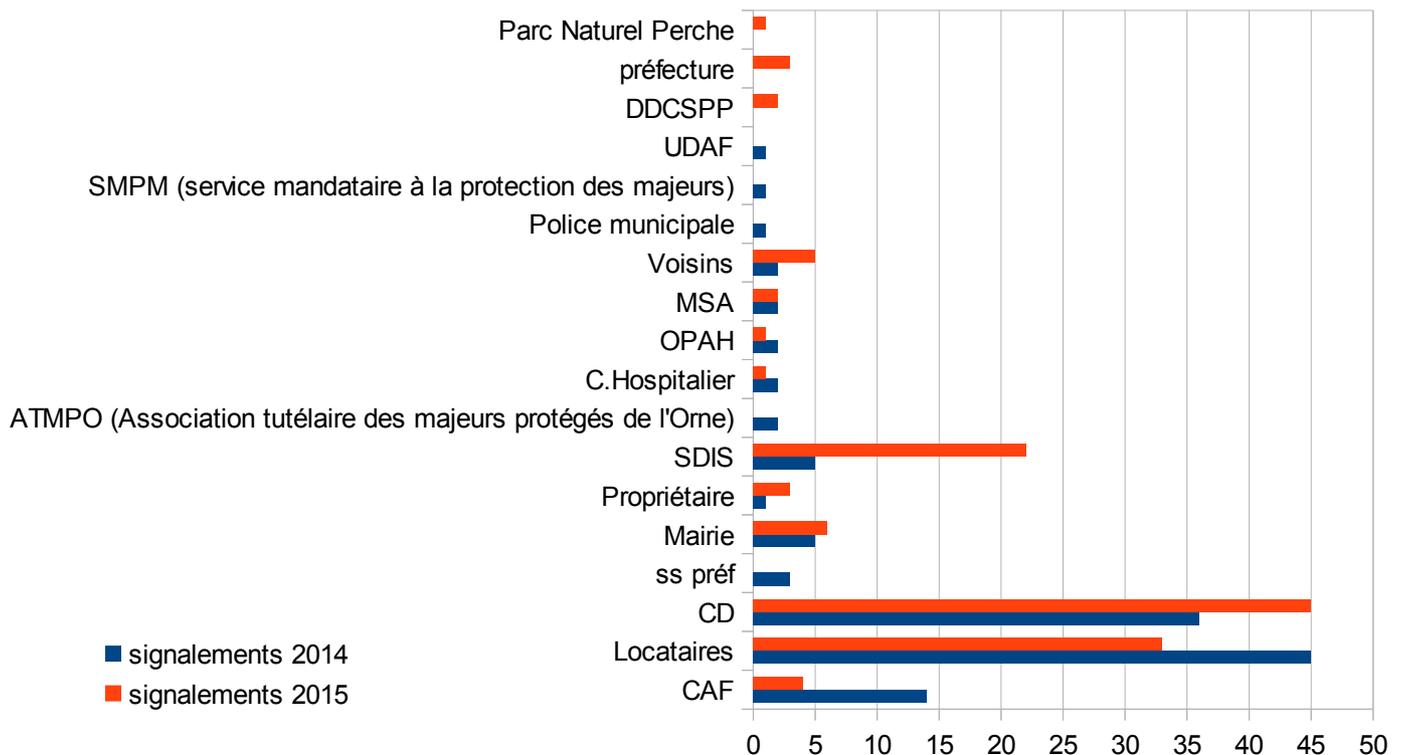
ORTHI : Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne.  
 CSP : Code de la Santé Publique  
 AL : Allocation logement



## 3- Repérage des situations d'habitat dégradé

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

### Organismes ayant signalés les logements suivis au POLHI en 2015 :



En 2015, 126 logements ont été signalés potentiellement indignes.

Les trois sources principales de ces signalements sont les locataires, le conseil départemental et le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Les signalements du SDIS sont nombreux depuis notre demande partenariale d'octobre 2014.

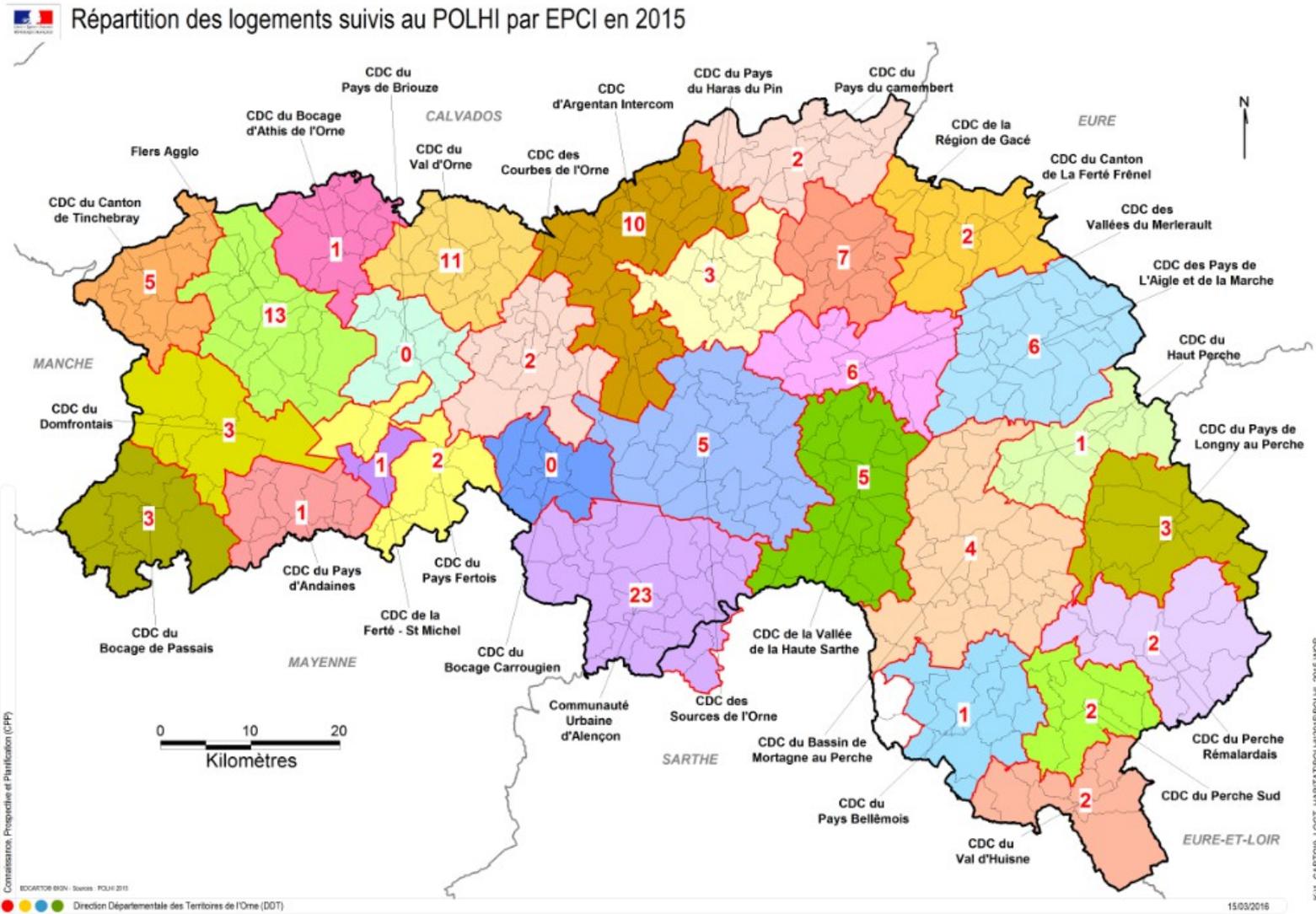


# Rapport d'activité de l'année 2015

## 4- Situation géographique des logements signalés

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

### Répartition des logements suivis au POLHI par EPCI en 2015 :





Pôle Ormais de Lutte contre l'Habitat Indigne

# Rapport d'activité de l'année 2015

## 5- Traitement des signalements

### 5.1 Qualification de l'état du logement :

➔ **39 %** des signalements 2015 ont donné lieu à une visite de l'Agence Régionale de Santé.

**22 %** des signalements en 2015 ont été classés indignes et un ou plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris sur ces dossiers.

**8 %** des dossiers ont été classés non décents.

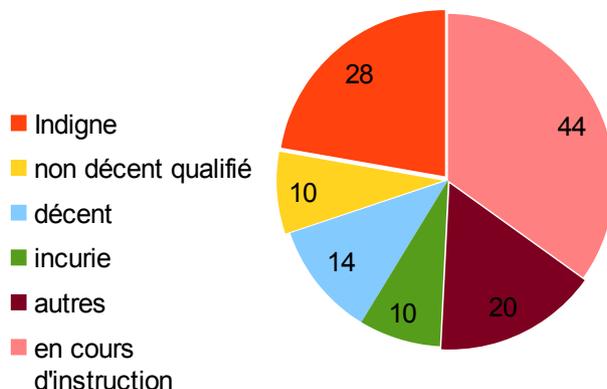
**35 %** des signalements 2015 étaient toujours en cours d'instruction au 31/12/2015.

**8 %** des signalements relèvent de l'incurie.

Les situations de logements encombrés présentant des entassements de déchets impliquent d'intervenir pour remettre le logement en état.

A l'analyse des situations étudiées, il s'avère nécessaire de prendre aussi en compte l'aspect humain et l'accompagnement de la personne dans le respect de sa dignité. De telles interventions s'inscrivent dans la durée.

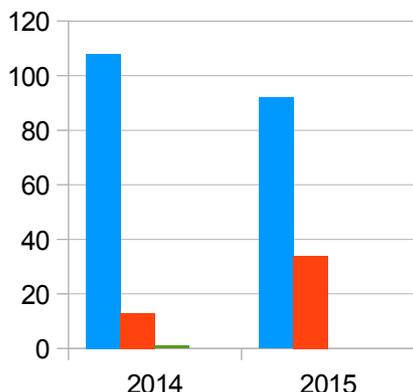
Les professionnels du champ social jouent un rôle essentiel dans le traitement de ces signalements.



### 5.2 Statut des occupants :

Statuts des occupants

- Locataires
- propriétaires occupants
- autres



**73 %** des occupants des logements signalés « habitat dégradé » sont des locataires, se répartissant de la façon suivante :

- 78 % du parc privé
- 22 % du parc social.

**27 %** sont des propriétaires occupants.

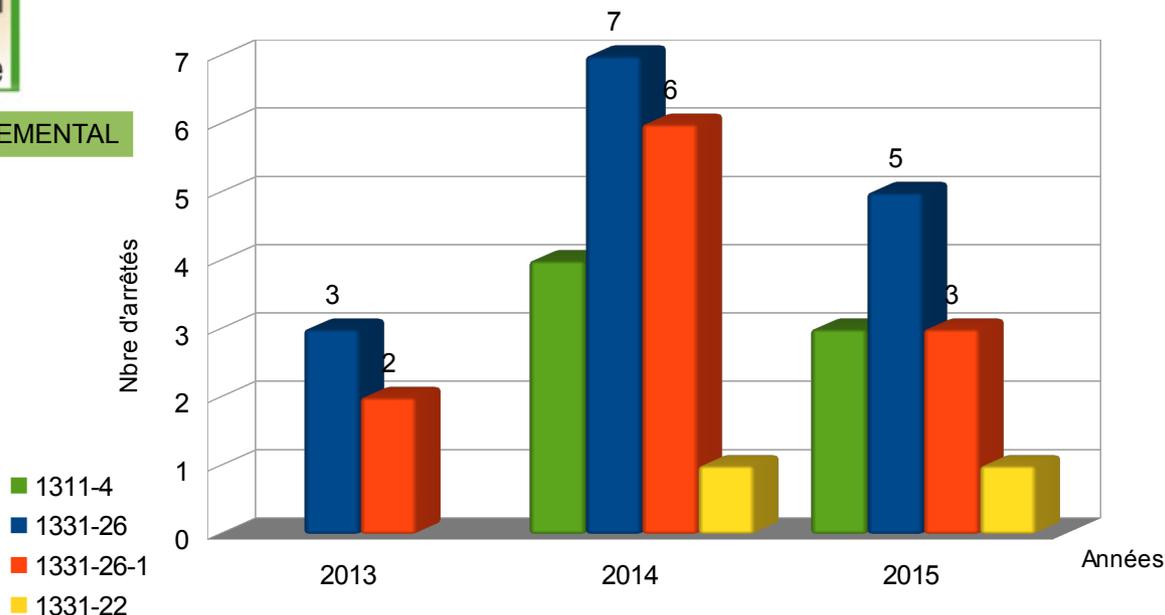
# Rapport d'activité de l'année 2015



Pôle Omois de Lutte contre l'Habitat Indigne

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

## 5.3 Les arrêtés :



Evolution de la prise d'arrêtés depuis 2013

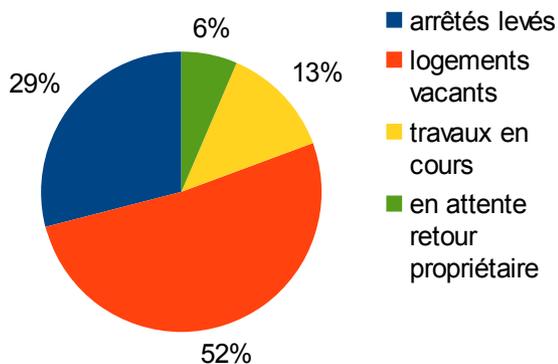
Aucune donnée relative aux procédures de péril n'a été enregistrée au POLHI en 2015. Ces procédures relèvent de la sécurité publique ( Code de la Construction et de l'Habitation).

4 types d'arrêtés ont été pris en 2015 sur des désordres liés au bâti dans le cadre du Code de la Santé Publique :

- Urgence L 1331-26-1 = 3 arrêtés
- Procédure d'urgence ( L 1311-4) = 3 arrêtés
- Local inhabitable par nature (L. 1331-22) = 1 arrêté.
- Procédure ordinaire, insalubrité remédiable ( L 1331-26 et suivants) = 5 arrêtés.

Pour plusieurs dossiers, il est apparu que le logement visité présentait les caractéristiques d'un logement insalubre. Toutefois, l'engagement d'une procédure d'insalubrité auprès des services de la préfecture ne semblait pas adapté à la situation. En 2015, 20 dossiers étaient concernés par un traitement « amiable » de l'insalubrité.

## Statut des arrêtés pris depuis 2013



35 arrêtés préfectoraux ont été pris depuis 2013.

- 9 arrêtés ont été levés
- 16 logements sont vacants, pour lesquels aucun travaux n'a été réalisé. Des travaux sont en cours pour 4 dossiers.



# Rapport d'activité de l'année 2015



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

## 5.4 L'hébergement / le relogement des occupants :

La mise en œuvre des mesures de « polices spéciales » de l'habitat indigne par le maire et par le préfet sur des locaux d'habitation prend en compte la protection des occupants et l'obligation de relogement ou d'hébergement à la charge du propriétaire ou du bailleur.

L'autorité publique (le préfet ou le maire) est expressément tenue à l'obligation de reloger ou d'héberger les occupants en cas de défaillance du propriétaire ou du logeur

En substitution à des propriétaires défaillants, la DDCSPP a procédé en 2015 à 10 relogements sur le contingent préfectoral dont 6 identifiés au titre du POLHI.

## 5.5 La commission de conciliation :

La loi Alur a sensiblement modifié les dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs. Elle a notamment renforcé le rôle des commissions départementales de conciliation afin de favoriser un mode de règlement amiable des litiges.

La Commission De Conciliation (CDC) est compétente pour l'examen des litiges relatifs aux logements meublés et résultant de l'application des dispositions relatives aux loyers, aux congés, à l'état des lieux et du mobilier, au dépôt de garantie, aux charges locatives, aux réparations et aux caractéristiques de la décence.

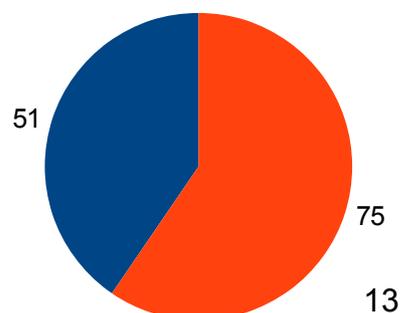
4 dossiers POLHI recevables ont été examinés en Commission de Conciliation en 2015 : 1 dossier a été annulé car il était incomplet et 3 dossiers n'ont pas été conciliés car le propriétaire était absent.

## 5.6 Statut des dossiers au 31.12.2015 :

Durant l'année 2015, 126 nouveaux signalements ont été suivis par le POLHI :

- 51 dossiers ont été instruits et classés (travaux réalisés, départ des occupants...).
- 75 dossiers sont toujours en cours de traitement au terme de l'année.

■ Dossiers instruits et classés  
■ En cours



## 6- Traitement de la non décence

### OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

La loi ALUR a donné des moyens nouveaux aux organismes payeurs des aides au logement, ainsi qu'aux EPCI et, à défaut, aux communes, pour obliger les bailleurs à réaliser les travaux de mise en conformité et proposer des logements répondant aux caractéristiques de décence.



Lorsqu'un logement a fait l'objet d'un constat de non-décence réalisé par l'organisme payeur, ou par un opérateur habilité par ce dernier, le droit à l'Allocation Logement est maintenu durant un délai maximal de 18 mois pour le locataire, mais son versement est différé tant que le propriétaire n'a pas effectué les travaux de mise en conformité.

Une réunion a eu lieu entre la DDT, l'ARS et la CAF afin de mettre en place ces nouvelles dispositions de la loi ALUR au cours de l'année 2015.

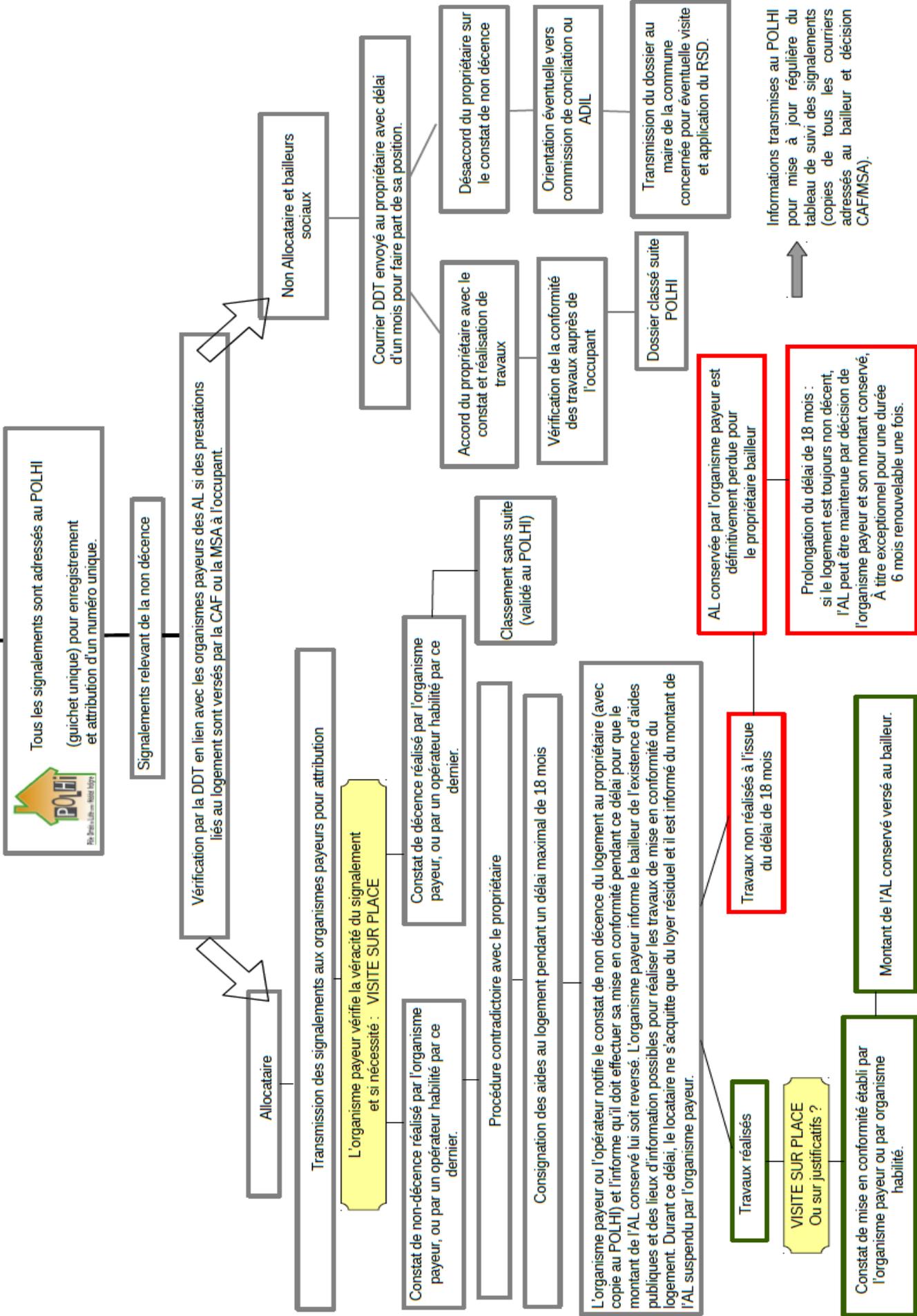
20 dossiers signalés en 2015 ont été transmis à la CAF pour instruction.



# Traitement de la non décence

(art.2, 85, 92, 93 de la Loi ALUR)

Signalements reçus à compter du 01/01/2015



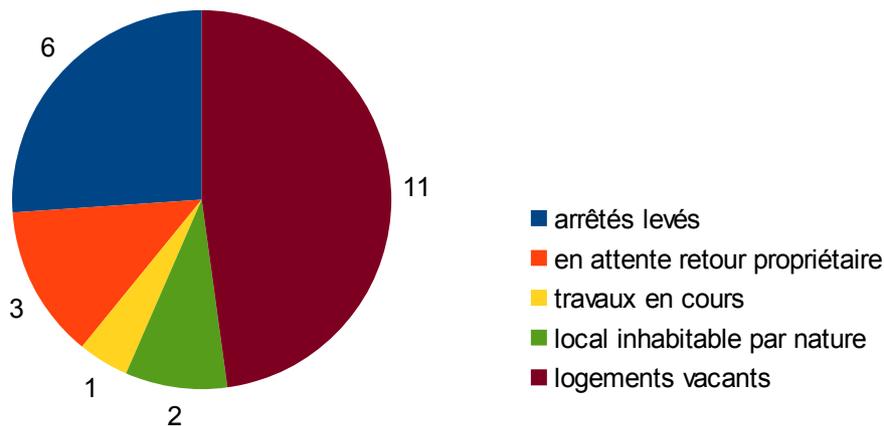
## 7- Toilettage des arrêtés anciens

### OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

La méthode de mise en œuvre du suivi des arrêtés anciens dans l'Orne est exemplaire et a fait l'objet d'une communication (annexe 2).

23 arrêtés non suivis d'effet ont été recensés auprès de l'Agence Régionale de Santé en 2015 (arrêtés datant de 1993 pour le plus ancien à 2012).

Statut des arrêtés anciens



La majorité des logements sont devenus vacants postérieurement à la prise de l'arrêté. Dans ces conditions, la décision d'intervenir d'office en cas de défaillance du propriétaire est appréciée selon les circonstances précises de l'espèce en tenant compte du risque actuel que présente le logement et donc, de l'utilité de l'intervention.

C'est en considérant l'ensemble des risques présentés par l'état du logement que la collectivité publique décide ou non d'intervenir d'office sur un logement.

Le suivi des arrêtés anciens est indispensable dans la mesure où les servitudes qui découlent d'un arrêté continuent à produire tous leurs effets de droit dès lors que l'arrêté n'est pas levé.

# Rapport d'activité de l'année 2015



## 8- Budget LHI utilisé en 2014

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

### Montant des crédits engagés / payés :

|                                      |                |               |            |
|--------------------------------------|----------------|---------------|------------|
| - Diagnostic plomb : 240 €           | <b>TOTAL :</b> | <b>2040 €</b> | <b>TTC</b> |
| - Classification insalubrité : 1800€ |                |               |            |

## 9- Perspectives pour 2016 :

- Développement du repérage de l'habitat indigne
- Information des maires (RSD, Péril) et président d'EPCI (polices spéciales), sensibilisation des nouveaux élus à la LHI
- Bilan du transfert des polices spéciales aux présidents d'EPCI
- Développement du travail partenarial
  - avec les opérateurs de l'ANAH
  - avec les magistrats référents en matière de LHI, développement du lien avec les parquets, travail partenarial avec le service juridique de l'ARS sur cette thématique
- Développement du réseau régional LHI
- Suivi partenarial des dossiers
- Conduite de travaux d'office (si nécessaire)



# Rapport d'activité de l'année 2015

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

## ANNEXES

Annexe 1 : fiche de pré-repérage

Annexe 2 : Fiche expérience « Le toilettage des arrêtés anciens »

Annexe 3 : newsletter dihal 2015

# ANNEXE 1 : Fiche de pré-repérage



## Fiche de pré-repérage État du logement

Questionnaire rempli par :

Nom, Organisme : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Adresse Mail : .....

sur déclaration de l'occupant ou d'un tiers  
en date du : .....

suite à la visite à domicile  
en date du : .....

**Questionnaire à renvoyer à :** Pôle Ormais de Lutte contre l'Habitat Indigne

Direction départementale des territoires  
Service Habitat et Construction / bureau Amélioration de l'Habitat  
Cité administrative, place Bonet, BP 537  
61 007 Alençon cedex  
ddt-polhi@ome.gouv.fr  
Tél : 02 33 32 51 70 – 02 33 32 51 55

Logement occupé par : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Année de construction :  avant 1949  après 1949

Nombre de personnes vivant au domicile : ..... adultes ..... enfants

Date (s) de naissance : .....

Signature

**Statut d'occupation du logement :**

Propriétaire occupant  Locataire  Occupant sans titre  Sous – locataire  Autre  
Invariant fiscal du logement (numéro inscrit au dos de la taxe d'habitation ou sur le relevé de propriété) : .....

**Si locataire :**

Bail :  oui  non Date d'entrée dans les lieux : .....

Montant du loyer : .....€ Montant des charges : .....€

L'occupant bénéficie d'une aide au logement :  oui  non

Si oui : N° Allocataire : ..... Organisme payeur des aides : .....

Type d'aides :  ALF  ALS  APL

Montant aides / logement : ..... € Dette de loyer :  oui  non

Nom du propriétaire (ou gérant) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Description du logement :**  Maison  Appartement

Nombre de pièces : ..... Surface approximative : .....m<sup>2</sup>

Commentaire général :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Problèmes repérés dans le logement :

|  |  |                                |                                   |
|--|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Sanitaires – Équipements :</b>            |  |                                |                                   |
| Évier  | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   | <input type="checkbox"/> dégradé  |
| WC   | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   | <input type="checkbox"/> dégradé  |
| Salle d'eau                                  | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   | <input type="checkbox"/> dégradée |
| Fosse toutes eaux                            | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   |                                   |
| Raccordement tout à l'égout                  | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   |                                   |
| Autre  | <input type="checkbox"/> .....         |                                |                                   |
| Ballon d'eau chaude                          | <input type="checkbox"/> oui           | <input type="checkbox"/> non   | <input type="checkbox"/> dégradé  |
| Date d'installation du ballon d'eau chaude : | .....                                  |                                |                                   |
| Raccordement eau potable :                   | <input type="checkbox"/> réseau public | <input type="checkbox"/> puits |                                   |

|   |  |                               |                                     |                              |
|---|--|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| <b>Mode de chauffage :</b>                |  |                               |                                     |                              |
| <input type="checkbox"/> Absence          | <input type="checkbox"/> chauffage central | <input type="checkbox"/> Fuel | <input type="checkbox"/> Électrique | <input type="checkbox"/> Gaz |
| <input type="checkbox"/> Bois             |  |                               |                                     |                              |
| <input type="checkbox"/> Autre : .....    |  |                               |                                     |                              |
| Date d'installation : .....               |  |                               |                                     |                              |
| Observations :<br>.....<br>.....<br>..... |  |                               |                                     |                              |

|                                       |                               |                                 |
|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <b>Installation électrique :</b>      |                               |                                 |
| <input type="checkbox"/> – de 10 ans. |                               |                                 |
| <input type="checkbox"/> + de 10 ans. |                               |                                 |
| Préciser l'état de l'installation     |                               |                                 |
| <input type="checkbox"/> Compteur     | <input type="checkbox"/> Fils | <input type="checkbox"/> Prises |
| Observations : .....                  |                               |                                 |
| .....                                 |                               |                                 |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>Bâti dégradé :</b>  |   |  |   |
| <u>Gros œuvre :</u><br><input type="checkbox"/> Murs fissurés<br><input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures dégradées<br>Nombre : .....  | <u>Toitures :</u><br><input type="checkbox"/> Fuites<br><input type="checkbox"/> Couvertures précaires (tôles, papiers goudronnés)<br><input type="checkbox"/> Cheminée<br>État général : ..... |  |   |
| <u>Intérieur :</u><br><input type="checkbox"/> Absence ou insuffisance d'isolation<br><input type="checkbox"/> Absence ou insuffisance de ventilation<br>Préciser les pièces et observations : ..... | <input type="checkbox"/> Ventilation obstruée<br><input type="checkbox"/> Présence importante de moisissures<br>.....   |  |   |
| <u>Autres dégradations :</u>   |   |  |   |
| <input type="checkbox"/> Sols  | <input type="checkbox"/> Peintures  | <input type="checkbox"/> Menuiseries intérieures | <input type="checkbox"/> Papiers peints |
| <input type="checkbox"/> Plafonds  | <input type="checkbox"/> Escalier   | <input type="checkbox"/> Rampes                  | <input type="checkbox"/> Garde corps    |

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| <b>Risque de danger :</b>              | <b>Nature du risque :</b>         |
| <input type="checkbox"/> Immédiat      | <input type="checkbox"/> Santé    |
| <input type="checkbox"/> à moyen terme | <input type="checkbox"/> Sécurité |

|                      |
|----------------------|
| Commentaires : ..... |
| .....                |
| .....                |



## Fiche expérience

### « l'exécution d'office des arrêtés »

#### ➔ PDLHI de l'Orne (61)

#### *Le toilettage des arrêtés anciens*

#### Personne ressource :

DDT 61: Marie-Caroline Malewicz, marie-caroline.malewicz@orne.gouv.fr, 02 33 32 51 70

#### Quels partenaires sont mobilisés ?

Le travail partenarial entre l'Agence Régionale de Santé (visite et rédaction des arrêtés), la DDT (suivi des arrêtés), la DREAL (gestion des crédits LHI), la DDCSPP (hébergement / relogement) et éventuellement l'ANAH (travaux) est indispensable.

#### Comment l'action est-elle mise en œuvre ?

- Recensement auprès de l'Agence Régionale de Santé des arrêtés d'insalubrité anciens et auprès des communes du département des arrêtés municipaux non suivis d'effet.
- Création d'une fiche d'instruction indiquant les références de l'arrêté, la date, la date limite pour la réalisation des prescriptions par le propriétaire, l'adresse, le nom des locataires / propriétaires et une partie réservée à la saisie ORTHI.
- Investigations auprès des maires et des polices municipales pour connaître l'identité du propriétaire actuel, l'occupation ou la vacance, l'état actuel du logement, du bâtiment, constat de carence, etc.
- Rôle de conseil, notamment auprès des collectivités sur le suivi des procédures engagées.
- Visite commune ARS / DDT :
  - soit les travaux prescrits dans l'arrêté ont été effectués : levée de l'arrêté.
  - soit le logement est toujours insalubre et/ou dangereux et occupé ou vacant : suites à donner en fonction de la situation (prise de contact avec le propriétaire, hébergement / relogement des occupants, travaux d'office, ...).

#### Quelle est la plus-value pour l'action du PDLHI ?

Les arrêtés de police ont pour objet d'obliger le propriétaire de locaux insalubres ou dangereux à mettre fin aux désordres touchant à la salubrité ou à la sécurité des bâtiments ou locaux et à exécuter les mesures prescrites. En cas de carence du propriétaire, l'autorité publique doit mettre en oeuvre les moyens dont elle dispose pour assurer l'exécution de son propre arrêté et ainsi mettre fin aux désordres constatés, notamment par l'exécution d'office des mesures prescrites, lorsque celle-ci est prévue par la loi. L'inaction engage tout autant que l'engagement non maîtrisé des procédures.

En cas d'accident, l'absence de mesures suffisantes au regard de la dangerosité de la situation peut être sanctionnée par la mise en cause de la responsabilité de la collectivité publique pour ne pas avoir traité les désordres avec la célérité et la pertinence nécessaire. Initier une procédure sans réel suivi ne saurait dégager la responsabilité du maire ou du préfet. Le suivi des arrêtés anciens est indispensable dans la mesure où les servitudes qui découlent d'un arrêté continuent à produire tous leurs effets de droit dès lors que l'arrêté n'est pas levé.

# dihal

département interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement

## la lettre d'information de la Dihal n° 14

15 avril 2015

**Sommaire :** alternatives aux nuitées hôtelières, diagnostics territoriaux, « Un chez-soi d'abord », prévention des expulsions locatives, habitat des Gens du voyage, logement des populations immigrées, lutte contre l'habitat indigne, habitats temporaires ...

## agenda

**Judi 5 février 2015 à Paris**  
38<sup>ème</sup> Atelier de la Dihal sur le thème « Lutter contre l'habitat indigne : mise en œuvre des arrêtés par travaux d'office »

**Lundi 2 mars 2015 à Paris**  
Journée des porteurs de projets lauréats des appels à projet Innovation sociale 2013-2014

**Lundi 2 mars 2015 à Paris**  
Participation à la projection-débat du film « l'Abri » de Fernand Melgar, avec Karima Dell, députée européenne

**Judi 5 mars 2015 à Paris**  
36<sup>ème</sup> Atelier de la Dihal sur le thème « Habitats temporaires, des outils pour l'insertion et l'accès aux droits ? »

**Mardi 10 mars 2015 à Paris**  
Réunion plénière du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI)

**Lundi 16 mars 2015 à Bruxelles**  
European Roma Platform

**Mardi 17 mars 2015 à Paris**  
Intervention de la Dihal à l'occasion de la journée d'échanges des Acteurs du logement d'insertion (ALI)

**Judi 19 mars 2015 à Paris**  
Intervention de la Dihal à l'occasion du Conseil des régions de la Fnars

**Mercredi 25 mars 2015 à Paris**  
Intervention de la Dihal à l'occasion de la Journée nationale Habitat et développement

**Judi 26 mars 2015 à Paris**  
Intervention de la Dihal à l'occasion de la journée de séminaire des Directions régionales de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRJSCS)

**Mardi 7 avril 2015 au Pré-Saint-Gervais (93)**  
Visite conjointe du CHRS Prost avec la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et du président de l'association Emmaüs Solidarité suivi d'une conférence de presse sur le thème de l'humanisation des centres d'hébergement

**Mercredi 8 avril 2015 à Paris**  
2<sup>ème</sup> journée nationale d'échanges des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne

**Lundi 13 avril 2015 à Paris**  
Conférence de presse de lancement et présentation du concours de micro architecture « Mini-mousse 6 » dont la Dihal est partenaire

**Mardi 21 avril 2015 à Bruxelles**  
Réunion de l'intergroupe pauvreté du Parlement européen sur une stratégie européenne de prise en charge des personnes sans-abri

**Judi 21 mai 2015 à Paris**  
37<sup>ème</sup> Atelier de la Dihal sur le thème « Insertion économique et logement »

**Mercredi 27 et Jeudi 28 mai 2015 au Havre (76)**  
Journée nationale d'échanges du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec la ville du Havre sur le thème « Travaux d'office »

**Judi 4 juin 2015 à Paris**  
38<sup>ème</sup> Atelier de la Dihal sur le thème « les foyers de travailleurs migrants (FTM) : Etat des lieux et perspectives »

**Judi 2 juillet 2015 à Paris**  
39<sup>ème</sup> Atelier de la Dihal sur le thème « les diagnostics territoriaux partagés à 360° du sans-abrisme au mal logement »

## édito



Un cap et une méthode partagés pour des résultats concrets au service des personnes les plus fragiles : telle pourrait être décrite en quelques mots l'action que j'ai engagée, avec toute l'équipe de la Dihal, depuis ma nomination en tant que délégué interministériel il y a cinq mois maintenant.

Le cap, c'est celui que le Premier ministre, Manuel Valls, a fixé dans la lettre de mission qu'il m'a adressée le 14 octobre 2014, et qui met l'accent sur le renforcement du travail interministériel, en réaffirmant l'ensemble des champs d'intervention de la Dihal et en ouvrant de nouveaux.

La méthode, c'est celle du partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés : directions d'administration centrale (en particulier la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), services déconcentrés, associations, opérateurs, collectivités territoriales et usagers.

Les chantiers ouverts sont nombreux, à commencer par le plan de réduction des nuitées hôtelières récemment présenté par la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Sylvia Pinel. Le défi à relever est de taille : il s'agit de réduire de 10 000 en 3 ans la progression du nombre de nuitées, en mobilisant des dispositifs alternatifs. Parmi les autres chantiers, la création à la Dihal d'un nouveau pôle consacré à la prévention des expulsions locatives sera formalisée dans les prochaines semaines. Les travaux de la mission relative aux campements illicites se poursuivent, à travers notamment la reconduction en 2015 de l'enveloppe dédiée de 4 M€ et une évaluation des actions que j'ai souhaité renforcer. Le chantier de la rénovation de la Commission nationale consultative des gens du voyage avance également avec la publication dans les prochains jours d'un nouveau décret qui sera un point d'appui pour la suite des travaux. Par ailleurs, le rattachement à la Dihal de la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées est initié et permettra de relancer le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants. Le programme d'action au long cours du pôle national de lutte contre l'habitat indigne continue à être mis en œuvre, avec notamment le temps fort de la deuxième journée nationale des pôles départementaux. Enfin, la pérennisation du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » a été lancée après le colloque européen de deux jours qui s'est tenu à Paris en octobre dernier, et va rapidement déboucher sur des propositions. J'arrête là cette liste qui n'est pas exhaustive.

Les chantiers sont nombreux et divers, mais ils relèvent tous d'une seule et même politique publique, celle de l'hébergement et de l'accès au logement qui, tout en répondant à l'urgence sociale et à des situations de détresse humaine, se projette dans le moyen et long terme avec des objectifs clairs et mesurables, dans une dynamique partagée.

**Sylvain Mathieu**  
Délégué interministériel pour  
l'hébergement et l'accès au logement

## Des réponses alternatives aux nuitées hôtelières

### Un plan global pour mettre fin à l'inflation du recours à l'hôtel

Le recours à l'hôtel pour répondre aux besoins d'hébergement est en progression constante depuis plusieurs années, et a atteint en 2014 le seuil critique de 40 000 nuitées journalières. Pourtant les conditions de vie à l'hôtel ne sont pas adaptées, en particulier pour les familles comme l'a montré l'enquête ENFAMS (Enfants et familles sans logement en Ile-de-France) de l'Observatoire du Samusocial de Paris publiée le 1er octobre 2014. La prise en charge à l'hôtel des familles avec enfants ne saurait être considérée comme une solution durable, même si elle a pu permettre des mises à l'abri nécessaires. Le plan de résorption des nuitées hôtelières, pour lequel le Gouvernement mobilise 105 M€ euros sur 3 ans, constitue un changement de logique pour mettre fin à cette inflation du recours à l'hôtel. Afin de remplacer 10.000 nuitées à l'hôtel, 13.000 nouvelles places en 3 ans dans des dispositifs alter-

natifs sont prévues. L'essentiel de l'effort portera sur l'intermédiation locative (type Solibail) avec un objectif de 9000 places créées. La ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a également annoncé la création de 2500 places d'hébergement dans des appartements ou des centres dédiés aux familles et 1500 places nouvelles en logement adapté (maisons-relais ou résidences sociales). Par ailleurs, 2.000 places hivernales seront pérennisées ou créées à la fin de la trêve, sur les 8.000 places temporaires ouvertes durant l'hiver, en plus des 102.000 places d'hébergement déjà disponibles en France. Un comité de pilotage sous l'égide de la Dihal, composé des administrations et des partenaires concernés, se réunira tous les deux mois en vue d'assurer le pilotage national du plan.

[contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr)

## Le point sur la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des démantèlements de campements

### La mission « campements » poursuit son action dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012

Comme en 2013 et 2014, une enveloppe de 4 M€ dédiée au soutien de projets d'insertion et d'accompagnement vers le logement des familles vivant en campement a été reconduite pour 2015, avec un renforcement de l'évaluation des projets financés : simplification du dossier de demande de subvention, refonte des tableaux d'indicateurs et renforcement du suivi de la mission de résorption des bidonvilles confiée à Adoma. Une analyse qualitative approfondie de 20 projets emblématiques sera menée en outre d'ici à l'été 2015. De plus, deux études sont lancées en 2015 : l'une confiée au réseau scientifique et technique du ministère pour réaliser une première évaluation de la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 sur trois à quatre territoires, l'autre confiée à l'association Trajectoires en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, sur les parcours individuels d'insertion de personnes étant sorties de bidonvilles. La Dihal poursuit également son action au niveau européen. Elle a notamment participé

à la « European Roma Platform » et à la 6ème rencontre des points de contact nationaux « Roms » organisée par la Commission européenne en mars dernier. L'occasion de réaffirmer la position française en faveur d'une approche non ethnique de la prise en charge des personnes migrantes vulnérables vivant en campement et de plaider pour un renforcement des coopérations transnationales.

#### Les projets soutenus sur l'enveloppe de 4 M€ en 2013 en chiffres

- 44 projets répartis dans 13 régions
- 385 personnes ont accédé à un logement
- 639 personnes ont accédé à un hébergement
- 908 enfants ont été scolarisés
- 363 personnes ont accédé à un emploi durant l'année ou occupent un emploi
- 511 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi
- 1 910 personnes ont bénéficié d'une médiation sanitaire

[pointcontactcampements@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pointcontactcampements@developpement-durable.gouv.fr)

## Les diagnostics territoriaux à 360°

### Point d'étape

Le plan pluriannuel contre la pauvreté prévoit la réalisation dans chaque département d'un diagnostic territorial partagé dit à 360° du sans-abrisme au mal logement, permettant de dépasser les approches sectorielles existantes et de disposer d'une vue intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge et des solutions existantes sur un territoire. Ces diagnostics constituent donc un élément fondamental pour orienter durablement la politique en faveur des personnes sans domicile ou mal logées vers un accès plus rapide à un logement digne et adapté. Ils doivent permettre l'identification des axes d'action et de progrès et la définition des priorités du territoire sur la base d'une analyse partagée de l'offre et de la demande, y compris au niveau infra départemental. Après une première phase test sur 4 départements (le Doubs, la Loire, l'Oise et la Somme) étendue ensuite à

9 autres départements (les Bouches-du-Rhône, le Gard, la Gironde, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée), l'instruction du 18 août 2014 prévoit que tous les départements disposent d'un diagnostic territorial fin juin 2015. Tout l'intérêt de la démarche réside dans un travail de co-construction entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels, les associations et les personnes accueillies dans les dispositifs. La DGCS, la DHUP et la Dihal se partagent le pilotage des territoires, en s'appuyant sur les directions régionales qui tiennent un rôle de coordination, d'appui et de suivi du niveau départemental.

>> Pour en savoir plus :

Une lettre d'information dédiée sera très prochainement publiée.

[anne.ingest@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne.ingest@developpement-durable.gouv.fr)



nous retrouverons ici le tribunal du CCPA dans notre prochain numéro

### Les premiers résultats du programme expérimental sont très prometteurs.

Le programme « Un chez-soi d'abord » s'adresse aux personnes sans-abriliés les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques, d'addiction et cumulent les plus grandes difficultés. Il fait le pari de les orienter directement vers un logement ordinaire, sans condition de traitement ni d'arrêt des consommations de produits psychotroques, en leur assurant un accompagnement soutenu par une équipe pluridisciplinaire médico-sociale. Les premiers résultats du programme, initié en 2011, ont été présentés lors d'un colloque qui s'est tenu les 16 et 17 octobre 2014 à Paris. Expérimenté à Paris, Marseille, Toulouse, et sur la métropole Lilloise, le programme compare sur 24 mois les effets de l'intervention sur la qualité de vie, l'état de santé et la consommation de soins et de services sociaux d'un groupe de personnes recevant les services « Un chez Soi d'abord », à un groupe comparable bénéficiant des dispositifs classiques. Un volet qualitatif explore les dynamiques institutionnelles et politiques à l'œuvre, analyse l'évolution des pratiques professionnelles et le rétablissement des personnes suivies. Le public de l'étude est plutôt jeune (38 ans d'âge moyen) ; 80% sont des hommes et 90% sont de nationalité française. Il s'agit de personnes particulièrement vulnérables qui ont passé en moyenne plus de 8 ans cumulés sans domicile. Toutes présentent une pathologie mentale sévère. 55% souffrent d'une pathologie somatique chronique associée et près de 80% ont des addictions. Au total, ce sont 328 personnes qui bénéficient du programme. Les bénéficiaires sont logés et suivis par les équipes pluridisciplinaires qui ont effectué depuis 3 ans 35000 rencontres au domicile. Après 24 mois de suivi, 86% des personnes sont encore dans leur logement. En ce qui concerne leur état de santé, on note, dès 12 mois de suivi, une baisse significative du nombre de symptômes et une réduction de moitié des durées d'hospitalisation en comparaison avec le 2ème groupe témoin démontrant ainsi que le programme est source d'économies globales. Les résultats montrent également que les bénéficiaires du programme vivent mieux leur maladie, ont plus confiance en elles et ont des relations facilitées avec leurs familles. Leur qualité de vie s'est améliorée tant au niveau du sentiment de bien-être que de l'autonomie. L'expérimentation, outil de coopération effectif entre les acteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'addictologie et du logement, favorise, à l'échelle nationale et locale, un décloisonnement global. Concernant l'accès au logement, les résultats du programme montrent qu'il n'y a pas, a priori, de caractère prédictif à la capacité d'habiter, ce qui signifie en d'autres termes que rien ne permet de déterminer qu'une personne sera ou non en capacité de vivre dans un logement. L'expérimentation du programme « Un chez-soi d'abord » devrait se poursuivre jusqu'en avril 2016.

[pascale.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascale.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr)

## La prévention des expulsions locatives

*Le gouvernement a confié au Dihal une nouvelle mission sur la prévention des expulsions locatives*

Un nombre croissant de ménages éprouve des difficultés à faire face à ses dépenses en matière de logement, ce qui peut se traduire par une augmentation des expulsions locatives. Afin d'améliorer la politique de prévention des expulsions et ainsi mieux protéger les ménages, le gouvernement a lancé une évaluation de la politique et des dispositifs de prévention des expulsions. Cette évaluation a la particularité de bénéficier d'une approche interministérielle, mobilisant quatre inspections générales (IGAS, CGEDD, IGA, IGSJ). Elle s'inscrit en outre dans une actualité riche liée à la publication de la loi Alur et s'appuie sur une étude approfondie des pratiques de terrain (une douzaine de départements visités).

Le rapport d'évaluation vient d'être publié. Celui-ci constate une mise en place trop tardive des dispositifs de prévention et un manque de gouvernance et de pilotage cohérent au niveau national et local. Il formule 48 recommandations permettant de : préciser les priorités de la politique de prévention des expulsions locatives, définir une stratégie nationale assise sur une gouvernance renforcée et assurer la mise en œuvre territoriale.

Afin de renforcer le pilotage national et territorial de la politique de prévention des expulsions, et apporter une traduction concrète à l'une des recommandations du rapport, le gouvernement a confié au Dihal une nouvelle mission sur la prévention des expulsions. Un nouveau pôle dédié à la prévention des expulsions locatives sera prochainement créé au sein de la Dihal. L'objectif est de développer des synergies entre les différentes directions ministérielles (intérieur, justice, affaires sociales et logement) et les acteurs intervenant dans la politique de prévention des expulsions, pour une meilleure cohérence des interventions.

La première mission du pôle de prévention des expulsions locatives est d'élaborer un plan d'actions interministériel sur la base des recommandations du rapport d'évaluation. Le comité de pilotage de l'évaluation, composé de représentants des administrations, des collectivités locales, des professionnels de l'immobilier, des associations impliquées dans la mise en œuvre du droit au logement, des bailleurs et des locataires, se réunira en avril 2015 pour donner son avis sur l'élaboration du plan d'actions interministériel. Ce comité de pilotage aura vocation à se transformer en comité de suivi des actions développées par le pôle et plus généralement de la politique de prévention des expulsions.

**>> pour approfondir le sujet :**  
Consulter le rapport sur l'évaluation de la prévention des expulsions locatives ici : <http://goo.gl/Hk1E9N>

*agnes.elmajeri*  
[@developpement-durable.gouv.fr](mailto:@developpement-durable.gouv.fr)

## Une étude sur l'habitat adapté des Gens du voyage

*Préconisée par le préfet Hubert Derache dans son rapport sur les Gens du voyage, une étude coordonnée par la Dihal et pilotée par la DGCS et la DHUP est en cours*

La réalisation d'une étude sur l'habitat adapté des Gens du voyage a été préconisée par le préfet Hubert Derache dans son rapport « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage » publié en juillet 2013. Ce travail fait suite au rapport de la Cour des comptes sur l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage. La Dihal assure la coordination de cette étude pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL), et à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Cette étude vise à disposer, au niveau national, de connaissances sur la diversité des situations et des besoins des Gens du voyage en matière d'habitat. Elle proposera des pistes d'évolution aussi bien en matière d'outils opérationnels que d'outils réglementaires. L'objectif est également d'adapter les pratiques actuelles aux évolutions législatives des politiques territoriales, du logement et de l'urbanisme, notamment à l'issue de la mise en application de la loi Alur. A l'issue d'un appel d'offres, le marché d'étude a été attribué au laboratoire Leris de Montpellier. Le comité de pilotage est composé d'une vingtaine de représentants des services centraux et déconcentrés des ministères concernés, de collectivités, d'associations de Gens du voyage, de la Fondation Abbé-Pierre, de la

fédération des Pact, ainsi que de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Féantsa) et de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf). La première réunion du comité de pilotage de l'étude, organisée en février 2015, a permis de désigner les trois régions (Alsace, l'Aquitaine et Languedoc-Roussillon) qui seront étudiées. La première phase de l'étude évaluera les besoins et l'offre dans les politiques publiques et la deuxième analysera l'efficacité des actions et des dispositifs mobilisés pour améliorer les conditions d'habitat des Gens du voyage. Un séminaire thématique régional conclura chacune de ces phases. Enfin la dernière phase de l'étude, consiste en une synthèse et la formulation des préconisations est prévue pour novembre 2015. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une journée nationale d'échanges organisée par la Dihal.

**>> pour approfondir le sujet :**  
Lire ou télécharger le rapport Derache « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des Gens du voyage » ici : <http://goo.gl/AMIAIX>  
Lire ou télécharger le rapport de la Cour des comptes sur l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage ici : <http://goo.gl/H27Tqv>  
*nathalie.goyaux*  
[@developpement-durable.gouv.fr](mailto:@developpement-durable.gouv.fr)

## Le logement des populations immigrées

*La Dihal pilotera désormais le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales*

Considérant que le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants (FTM) se situe au croisement de plusieurs politiques (rénovation urbaine, logement accompagné, insertion des personnes vulnérables et intégration des populations immigrées), le gouvernement a décidé de confier son pilotage à la Dihal qui préside désormais les travaux de la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées (Cilpi). Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants est un vaste chantier lancé en 1997, qui vise à donner un logement digne aux résidents étrangers et faciliter la vie collective en transformant les foyers en résidences sociales. Dans son rapport 2014, la Cour des comptes constate que 48 % du parc de foyers de travailleurs migrants reste à traiter, soit un budget de 3,4 milliards d'euros de travaux, qui vient s'ajouter aux 1,5 milliard d'euros déjà consacrés au plan depuis son lancement en 1997. Le pilotage du plan, confié à la Dihal, est renforcé, et ses priorités sont davantage ciblées. Pour transformer les FTM en résidences sociales, des travaux lourds sont sou-

vent nécessaires : les chambres individuelles d'origine, qui sont généralement inférieures à 9 m<sup>2</sup>, sont remplacées par des T1 ou T1 bis. Les chambres collectives sont supprimées, tout en maintenant la capacité initiale de chaque foyer. Une attention particulière est apportée aux résidents, notamment à ceux qui n'ont pas connu de parcours résidentiel et vieillissent dans la structure. Lors de la réhabilitation, les résidents peuvent, s'ils le souhaitent, choisir de vivre durablement dans la résidence, à la différence des nouveaux entrants, pour lesquels la résidence sociale doit avoir une fonction de logement transitoire en vue de l'accès à un logement de droit commun. La diversification des publics accueillis dans les résidences sociales issues de la transformation des FTM est faible, les personnes immigrées déjà résidentes choisissant pour la majorité d'occuper les nouveaux logements. Dans les résidences sociales d'Adoma, les nouveaux publics représentent tout de même 20 % de la clientèle.

*laurent.alaton*  
[@developpement-durable.gouv.fr](mailto:@developpement-durable.gouv.fr)



## Le rôle des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

*Les PDLHI au service des mal-logés : un partenariat stratégique et opérationnel à renforcer*

La lutte contre l'habitat indigne doit plus que jamais être une priorité de l'action publique. Bien que le nombre de logements indignes ait diminué, grâce au renouvellement du stock et à l'action des pouvoirs publics, des politiques publiques déterminées restent nécessaires. En effet, dans un contexte de pénurie de logements, il convient de donner un signal fort quant à l'engagement de l'Etat de ne pas se résigner au sort qui est réservé aux plus démunis. Véritables instances partenariales à la fois stratégiques et de proximité, les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) sont la clé de voûte de l'action des pouvoirs publics. La notion d'habitat indigne recoupe les situations des logements insalubres et dangereux, implique un accompagnement des occupants et parfois des poursuites pénales à l'encontre de propriétaires « marchands de sommeil ». Lutter contre l'habitat indigne nécessite donc par essence la coopération de plusieurs spécialités (santé, bâtiment, justice, accompagnement social...). La formalisation d'un PDLHI dans chaque département concourt à l'établissement de synergies entre les services de l'Etat, les collectivités et les services publics à toutes les étapes de la poursuite de cet objectif : depuis le signalement et le repérage des situations jusqu'à l'exécution d'office des procédures et à l'accompagnement des occupants. Un comité de suivi et de coordination de l'action de chaque service est d'autant plus indispensable que les polices administratives pouvant être appliquées dans la lutte contre l'habitat indigne sont nombreuses et dispersées dans les mains de trois autorités distinctes : le maire, le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) et le préfet. Un PDLHI efficace permet non seulement d'améliorer la lisibilité et la cohérence de l'action publique aux yeux des administrés, mais surtout de mettre en sécurité les occupants dont la santé et/ou la sécurité est menacée et d'éviter ainsi que la responsabilité de l'administration soit engagée. Instance stratégique, le PDLHI assure également la cohérence entre les actions de lutte contre l'habitat indigne et les politiques de logement destinées plus généralement aux populations à bas revenus, notamment via les PDLHPD et les PLH. De ce fait, les missions d'un PDLHI sont fortement confortées lorsque le préfet et le Conseil général pilotent ensemble le partenariat. La grande majorité des départements dispose désormais d'un PDLHI ; mais la structuration des partenariats ainsi que les résultats en termes de sorties d'indignité sont très hétérogènes d'un territoire à l'autre. La deuxième journée nationale des PDLHI, organisée par la Dihal le 8 avril dernier à Paris, a été l'occasion de proposer aux PDLHI une feuille de route renouvelée et de présenter et conforter leurs bonnes pratiques.

[michel.polge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gouv.fr)

## Les formations à la lutte contre l'habitat indigne (LHI)

*Ouvertes aux agents des services de l'administration et des collectivités, et gratuites, le programme 2015 de ces formations est disponible*

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne de la Dihal a formalisé un parcours de formation pour 2015 portant sur la mise en œuvre des polices de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi 7 modules de formation sont proposés aux agents dans les Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) en régions. Ces formations nationales sont mises en œuvre grâce à l'appui du réseau des correspondants techniques du pôle dans les territoires. Ces correspondants sont issus des services intervenant sur cette problématique en Directions départementales des territoires (DDT), Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), Agences régionales de santé (ARS), Collectivités locales (notamment SCHS), mais aussi de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Agence nationale d'information sur le logement (Anil) et son réseau d'agences départementales (Adil). Les modules de formation recouvrent l'ensemble des thématiques de la lutte contre l'habitat indigne : fondamentaux, prescriptions des arrêtés, travaux d'office, droits des occupants (aspects humains et sociaux), pouvoir de police des maires, sensibilisation des collectivités partenaires. Cette année, un nouveau module sur le traitement des situations à risque « péril et équipement » est proposé aux stagiaires.

Le prochains modules : « Fondamentaux » du 22 au 24 avril 2015 à Tours

« Péril et équipements communs » les 28 et 29 avril 2015 à Mâcon.

[denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr)



## LHI outre-mer

*La Dihal et les formations à la lutte contre l'habitat indigne outre-mer*

Du 8 au 12 décembre 2014, une cinquantaine de participants (agents des ARS, Caf, DDCS, Deal, Adil et collectivités territoriales des départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane) a participé à une formation-action organisée par la Dihal en Martinique. La semaine de formation a alterné présentations juridiques et études de cas par petits groupes. Les stagiaires ont notamment travaillé sur la mise en œuvre d'un périmètre insalubre dans les secteurs d'habitat informel et sur la prise en compte des risques naturels, spécificités des territoires d'outre-mer. Cette formation-action préparée en interministériel a été animée par la Dihal ainsi que par des représentants des ministères en charge de l'outre-mer, du logement, de l'écologie et de l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil). En 2015, le pôle national de lutte contre l'habitat indigne travaillera sur la rédaction d'un vade-mecum relatif à la lutte contre l'habitat indigne et informel dans les départements d'outre-mer.

[susanne.kullig@developpement-durable.gouv.fr](mailto:susanne.kullig@developpement-durable.gouv.fr)

## Minimaousse 6

*La Dihal est partenaire du concours de micro-architecture Minimaousse dont l'objet de cette 6<sup>ème</sup> édition est « l'habitat temporaire »*

La Cité de l'architecture et du patrimoine, l'association Valorisation innovation ameublement (VIA), l'École supérieure du bois de Nantes, et la Dihal, ont lancé ce lundi 13 avril le concours d'architecture « Minimaousse 6 ». Cette 6<sup>ème</sup> édition est consacrée à l'habitat temporaire et à l'aménagement de lieux de vie provisoire. Le concours est ouvert aux étudiants des écoles d'architecture, d'ingénieur, de design et d'art. Les écoles francophones (Belgique, Suisse et Tunisie) peuvent également participer. L'objectif est de concevoir un module d'habitat privatif, autonome, modulable, transportable et économique. Les projets proposés devront être adaptés à différents publics : personnes sans-abris isolées, ménages avec ou sans enfants issus des bidonvilles, mais aussi étudiants, travailleurs précaires et familles en attente de logement. Nantes Métropole, qui mène des actions spécifiques d'insertion par le logement de personnes non sédentaires et sans-abri, soutient le concours et propose deux sites d'application.

>> pour approfondir le sujet : [www.minimaousse6.com](http://www.minimaousse6.com)

[dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr)



Premier ministre

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

La lettre d'information de la Dihal est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement  
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité - Dihal  
244, bd Saint-Germain - 75007 Paris

Responsable de la publication : Sylvain Mathieu, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougout, directeur de cabinet

Ont collaboré à ce numéro : Laurent Alaton, Ariane Albarghini, Dina Andriharmanana, Denis Aubry, Anne Cinget, Marie-Rose Dalraux, Dominique Devin-Mauzard, Agnès El Mejeri, Pascale Estécahandy, Susanne Kullig, Raphaël Kurdil, Guillaume Nungesser, Christine Poitreaux, Michel Polge.

ISSN n° 2115 - 4163

La lettre d'information de la Dihal - n° 14 - 15 avril 2015  
Dihal - Cellule communication - droits réservés

24 septembre 2015



### Le gouvernement adopte un « plan migrants »

Face à la crise migratoire qui touche l'Europe, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, et Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, ont adressé le 22 juillet 2015, aux services de l'État, une circulaire interministérielle sur la mise en œuvre du plan "Répondre au défi des migrations : respecter les droits - faire respecter le droit". Présenté en Conseil des ministres le 17 juin dernier, le plan vise à créer des capacités suffisantes pour l'accueil d'urgence des migrants et des demandeurs d'asile, et le relogement des réfugiés.

Consulter la circulaire du 22 juill et 2015 :

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir\\_39890.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir_39890.pdf)

Lire le communiqué de presse et le plan pour les migrants : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communique/Repondre-a-la-crise-de-s-migrants>

### Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile : une réunion d'information pour les maires

Le 12 septembre 2015 s'est tenue à Paris une réunion d'information des maires, relative à l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en France. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve et les différents intervenants ont pu décrire le rôle de l'État et celui des communes dans l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, a quant à lui présenté les différentes solutions d'hébergement pouvant être ouvertes aux personnes accueillies.

Lire l'article sur le site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Accueil-des-refugies-et-de-mandeurs-d-asile/Reunion-des-maires/Accueil-des-refugies-Reunion-des-maires>

### Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)



### Campagne Solibail 2015 : l'intermédiation locative pour réduire le recours aux nuitées hôtelières

Le ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a lancé le 6 juillet dernier une campagne de communication visant à inciter les propriétaires à louer leur logement via Solibail. Il s'agit d'un dispositif dit « d'intermédiation locative », qui s'inscrit dans le cadre du plan triennal de réduction des nuitées hôtelières, lancé en février 2015 par le Gouvernement. Relayée dans la presse, par affichage et sur le web, la campagne s'achèvera le 25 septembre 2015.

Plus d'informations sur Solibail : [www.solibail.fr](http://www.solibail.fr)

Consulter le communiqué de presse : <http://www.territoires.gouv.fr/lancement-de-la-campagne-solibail-sylvia-pinel-developpe-l-intermediation-locative-pour-reduire-le-recours-aux-nuitées-hotelières>

Contact : [marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr)



### Lutte contre l'habitat indigne : retour sur la journée nationale d'échanges du jeudi 28 mai 2015 au Havre

Le 28 mai 2015, plus de 200 participants ont assisté à la journée nationale d'échanges du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, organisée en partenariat avec la Ville du Havre, sur le thème « Faire aboutir les arrêtés des maires et des préfets ». La journée s'est tenue en présence du sous-préfet du Havre, du député-maire du Havre, et du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement.

Contact : [michel.polge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gouv.fr)



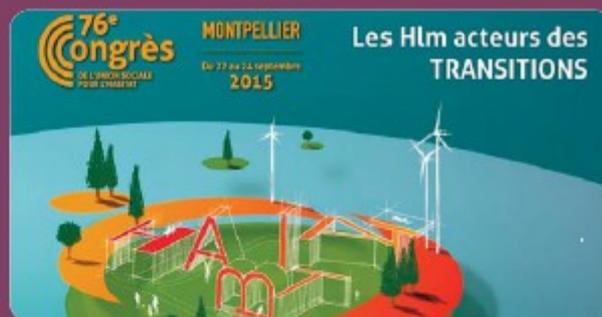
Premier ministre

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

## Participation de la Dihal au 76<sup>ème</sup> Congrès USH à Montpellier

Le 76<sup>ème</sup> congrès de l'Union sociale pour l'habitat, s'est tenu du 22 au 24 septembre 2015 au parc des expositions de Montpellier sur le thème « Les HLM acteurs des transitions ». A l'occasion de cet événement, la Dihal a tenu un stand d'information sur l'accès au logement aux côtés du Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

Plus d'infos sur le Congrès sur le site de l'USH : <http://www.union-habitat.org/congres-2015>



## Formation à la lutte contre l'habitat indigne : la Dihal crée un nouveau module spécifique « copropriétés »

A partir de 2016, le module « Copropriété et LHI - modalités de mise en œuvre des procédures en copropriétés inorganisées ou désorganisées - » complètera l'offre de formation du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne. A l'issue des deux jours de formation, les stagiaires seront capables de connaître les procédures spécifiques appliquées en copropriété et de mener les procédures à leur terme. Les principes de l'administration provisoire de copropriété, et les autorités compétentes en la matière seront aussi abordés.

Contact : [denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr)

## Habitats temporaires : retour d'expériences locales

La difficulté de produire une offre d'habitat ou d'hébergement suffisante et adaptée, en particulier dans les grandes agglomérations, la nécessité de répondre parfois dans l'urgence à des situations humaines critiques, ont conduit des acteurs publics et associatifs à engager des expérimentations de type habitat temporaire et modulaire pour des personnes précaires, qu'il s'agisse de ménages vivant en bidonvilles et campements illicites ou de personnes sans-abri isolées.

Ces projets, encore rares dans le contexte français, constituent un axe de réflexion. Les témoignages vidéo sur des expériences locales menées dans les villes de Dijon, Montreuil, Nantes, Orly, Strasbourg et Toulouse, ont été publiés fin août sur la chaîne Youtube de la Dihal.

Voir les témoignages vidéo sur la chaîne Youtube de la Dihal : <https://goo.gl/KJkXDN>

Contact : [dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr)



## Agenda

### Mardi 29 septembre

. Comité de pilotage national du plan de réduction des nuisances hôtelières

### Jeudi 1er octobre

. 9<sup>ème</sup> journée nationale de l'accueil des gens du voyage, à Lille  
Plus d'infos : <http://www.journee-gensduvoyage.com/2015/>

. 38<sup>ème</sup> atelier de la Dihal sur le thème « Lutter contre l'habitat indigne : de l'exigence de qualité des travaux conduits », à Paris  
Pour vous inscrire : <https://dihal.wufoo.eu/forms/39ame-atelier-de-la-dihal/>

### Vendredi 9 octobre

. Comité de pilotage du programme « Un chez-soi d'abord », à Lille

### Mardi 13 octobre à Nantes et Jeudi 15 octobre à Paris

. Colloque sur l'habitat temporaire et modulaire, dans le cadre de l'édition 2015 du concours Minimaousse 6  
Plus d'infos : <http://www.minimaousse6.fr/agenda/colloque/>

### Jeudi 15 octobre

. Journée d'étude régionale sur les SIAO, organisée par la FNARS, à Aix-en-Provence  
Plus d'infos : <http://www.fnars.org/paca-corse-dom/6093-journee-d-etudes-regionale-siao-fnars-paca-corse-dom-le-15-octobre-2015>

### Vendredi 16 octobre et samedi 17 octobre

. 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres inattendues, dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère  
Plus d'infos : <http://lesrencontresinattendues.blogspot.fr/>

### Lundi 19 et mardi 20 octobre

. Rencontre des points de contact nationaux « Roms » à Bruxelles

### Du mardi 27 octobre au vendredi 30 octobre

. 10<sup>ème</sup> réunion plénière du groupe d'experts ad hoc sur les questions « Roms » (CAHROM) du Conseil de l'Europe, à Bucarest

### Jeudi 5 novembre

. 39<sup>ème</sup> atelier de la Dihal sur le thème « Retour sur les diagnostics territoriaux à 360° », à Paris  
Lien d'inscription à venir

### Mardi 24 et mercredi 25 novembre

. 15<sup>èmes</sup> rencontres nationales de l'UNAFO, à Marseille  
Plus d'infos : <http://enccontres.unafo.org/les-enccontres-nationales.html>

4 novembre 2015

### à la Une...



### 250 millions d'euros d'aide à la construction de logements sociaux en 2016

En clôture du congrès USH 2015, le 24 septembre dernier, le Président de la République, François Hollande, a annoncé le versement de 250 millions d'euros d'aide à la pierre pour la construction de logements sociaux en 2016. Ces crédits de paiement viendront alimenter le Fonds national d'aides à la pierre (Fnap), qui sera doté de 500 millions d'euros. Par ailleurs, le commissionnement des banques sur le livret A sera baissé et, comme annoncé par le Premier ministre le 26 octobre à l'occasion du second Comité interministériel « Egalité et Citoyenneté » (CIEC), la loi SRU est renforcée, avec la possibilité pour les préfets de département de se substituer aux maires des communes défallantes en matière de production de logements sociaux.

Lire l'article sur le site du gouvernement ici : <http://goo.gl/cFCiIn>

Lire le discours du Président de la République ici : <http://goo.gl/0hxLDM>

Lire l'article sur le CIEC ici : <http://goo.gl/07hSB6>

### Relogement des réfugiés : une plateforme dédiée, pilotée par la Dihal

Une plateforme qui met en adéquation les offres de logement et d'hébergement et les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, est en service depuis le 8 octobre 2015. Gérée par le Groupement d'intérêt public habitat et interventions sociales (GIP HIS), la plateforme est alimentée par des coordinateurs départementaux pour l'accueil des réfugiés, qui sont le relais des propositions locales (communes, particuliers). Le comité de pilotage du projet a été placé sous l'autorité de la Dihal.

Contact : [v.lasserre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:v.lasserre@developpement-durable.gouv.fr)

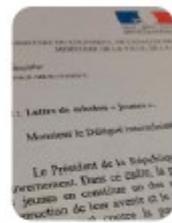


### Logement des jeunes : un nouvel axe de travail pour la Dihal

Dans une lettre de mission du 24 septembre 2015, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, a demandé à Sylvain Mathieu, délégué interministériel - Dihal, de poursuivre et de développer la politique d'hébergement et d'accès au logement engagée en faveur des jeunes, avec un plan d'actions articulé autour de 3 axes : l'évolution du modèle des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), un meilleur accompagnement social des jeunes, et un meilleur accès à l'information.

Consulter la lettre de mission « jeunes » ici : <http://goo.gl/SgCjNE>

Contact : [anne.cinget@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne.cinget@developpement-durable.gouv.fr)



### Humanisation des centres d'hébergement en Ile-de-France : un bilan positif

Les résultats de l'enquête - étude menée en 2014 par la Dihal et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur le programme d'humanisation des centres d'hébergement, révèlent une large amélioration des conditions d'accueil des personnes hébergées. Depuis le début du programme en 2008, le nombre de dortoirs a fortement baissé au profit d'hébergements individuels, et les chambres avec sanitaires, les studios et les unités de vies, se sont multipliés.

Consulter la synthèse de l'étude quantitative ici : <http://goo.gl/PXhNTa>

Consulter la synthèse de l'étude qualitative ici : <http://goo.gl/pj88PJ>

Contact : [sami.chayala@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sami.chayala@developpement-durable.gouv.fr)



Premier ministre

Ministre du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

## 5<sup>èmes</sup> journées nationales des acteurs du programme « Un chez-soi d'abord »

Les 24 et 25 septembre derniers dans les locaux du Tri postal à Avignon se sont réunis sur invitation de l'association HAS, plus de 80 acteurs du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » piloté par la Dihal, pour un point d'étape annuel. Les participants ont travaillé à la pérennisation de l'expérimentation. « En 2016, il faudra construire un statut juridique, inscrire le Chez-soi d'abord dans le code de l'action sociale, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017... » a déclaré Sylvain Mathieu. Le programme « Un chez-soi d'abord » a par ailleurs été retenu pour être présenté au cours de la Semaine de l'innovation publique organisée à travers toute la France du 12 au 18 octobre, afin de mettre à l'honneur des projets et actions innovantes.

Plus d'infos sur les journées : <http://goo.gl/hleHX>

Voir le programme des rencontres : <https://goo.gl/hSqp5>

En savoir plus sur la Semaine de l'innovation publique ici : <http://goo.gl/doKgCv>

Contact : [pascal.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascal.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr)



## Plan de réduction des nuitées hôtelières : Solibail, un dispositif alternatif pour le logement

Le troisième comité de pilotage sur le plan de réduction des nuitées hôtelières s'est réuni le 29 septembre dernier. Parmi les premiers résultats, ont été relevés l'amélioration dans la consommation des crédits du logement adapté, la moindre progression du nombre de nuitées consommées et les efforts réalisés par les régions dans la création de dispositifs alternatifs. Cette rencontre a été l'occasion de présenter les premiers enseignements de la campagne de communication Solibail, conduite en deux vagues successives au cours de l'été. Outil essentiel de l'action engagée, ce dispositif d'intermédiation locative sera également mobilisé dans le cadre de l'application du plan migrants. Un prochain comité de pilotage « nuitées hôtelières » se réunira le 17 décembre 2015.

Plus d'infos sur : [www.solibail.fr](http://www.solibail.fr)

Contact : [marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr)

## 39<sup>ème</sup> atelier de la Dihal : habitat indigne et qualité des travaux conduits

La consignation des allocations logements en cas de "non décence" pour inciter le propriétaire à la réalisation de travaux, a été la principale nouveauté abordée lors de cette 39<sup>ème</sup> édition des ateliers de la Dihal, jeudi 1<sup>er</sup> octobre. Ce nouveau dispositif, instauré par la loi Alur, ne concerne que les logements "non décentes" (absence de salle d'eau par exemple) sans problématique de santé ou de sécurité nécessitant la prise d'arrêtés spécifiques.

Voir les présentations diffusées lors de la journée : <https://goo.gl/dZuHu7>

Contact : [michel.polge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gouv.fr)

## Agenda

### Vendredi 16 octobre à Paris

Présentation du programme « Un chez-soi d'abord » dans le cadre de la semaine de l'innovation publique

Plus d'infos : <http://goo.gl/doKgCv>

### Lundi 19 et mardi 20 octobre à Bruxelles

Rencontre des points de contact nationaux « Roms » de la Commission européenne

### Du mardi 27 octobre au vendredi 30 octobre à Bucarest

10<sup>ème</sup> réunion plénière du groupe d'experts ad hoc sur les questions « Roms » (CAHROM) du Conseil de l'Europe

### Vendredi 6 novembre à Paris

40<sup>ème</sup> atelier de la Dihal sur le thème « Solibail et l'intermédiation locative : une clé pour le logement des publics fragiles »

Lien d'inscription à venir

### Mardi 24 et mercredi 25 novembre à Marseille

15<sup>èmes</sup> rencontres nationales de l'Unaf

Plus d'infos : <http://rencontres.unaf.org/les-rencontres-nationales.html>

### Jeu 19 novembre à Paris

Journée d'étude sur le logement adapté des Gens du voyage

Lien d'inscription à venir

### Jeu 3 décembre à Paris

41<sup>ème</sup> atelier de la Dihal sur le thème « Les diagnostics à 360° de l'hébergement et du Logement »

Lien d'inscription à venir

### Jeu 3 décembre à Paris

Réunion bimestrielle du Conseil consultatif des personnes accueillies ou accompagnées (CCPA) sur le thème « Familles monoparentales en situation de précarité ». En savoir plus : [khalasa@armedusat.fr](mailto:khalasa@armedusat.fr)

## Arrivées à la Dihal

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe :

### Virginie Lasserre (au centre)

sous-préfète, conseillère « affaires intérieures et plan migrants » en remplacement de Laurent Alaton

### Amaria Sekouri (à droite)

conseillère « travail, emploi et insertion professionnelle » en remplacement de Saïd Issack

### Marie-Ange Djomby (à gauche)

chargée de mission « plan migrants »



16 décembre 2015

### à la Une...



#### Plan migrants : la Dihal rencontre les associations et les responsables des centres d'accueil des demandeurs d'asile

Les 17 et 20 novembre derniers, la DGEF (Direction générale des étrangers en France), la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale), l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) et la Dihal, qui pilote le relogement et l'accueil des réfugiés, ont rencontré successivement les associations, puis les centres d'accueil des demandeurs d'asile. Ces réunions ont été l'occasion de présenter le plan d'action pour répondre à la crise migratoire, et les modalités de l'accompagnement global des réfugiés précisées dans la circulaire du 9 novembre 2015 portant sur la « mise en oeuvre du programme européen de relocalisation ». Les attributions de chacun des acteurs et le rôle de la plateforme nationale de relogement ont également été abordés. Au 14 décembre 2015, 77 % des demandeurs d'asile en provenance d'Allemagne, et ayant obtenu le statut de réfugié, ont été relogés en France via la plateforme nationale mise en place début octobre.

Consulter la circulaire du 9 novembre 2015 : <http://goo.gl/E1quqs>

Contact : [v.lasserre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:v.lasserre@developpement-durable.gouv.fr)

#### 18 projets d'innovation sociale soutenus en 2015

A la suite de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement » lancé par la Dihal en mai dernier, 18 projets bénéficient d'un financement en 2015, pour un budget total de 1,5 million d'euros. Cette 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Voir la liste des projets retenus : <https://goo.gl/MbX53B>

Le cahier des charges de l'appel à projets innovation sociale 2015 : <https://goo.gl/wSv1ew>

Contact : [sa.mil.chayata@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sa.mil.chayata@developpement-durable.gouv.fr)

#### Dihal/AMF : vers une simplification des outils de la lutte contre l'habitat indigne

La Dihal et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), ont instauré, depuis le 23 septembre dernier, un groupe de travail visant à simplifier la lecture des outils de la lutte contre l'habitat indigne (polices spéciales, outils de financement...). Ces réflexions mèneront à terme à une définition des moyens d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage - notamment en direction des maires de petites communes et des communautés - ainsi qu'à des propositions de simplification ou d'harmonisation des textes. Le prochain groupe de travail aura lieu le 13 janvier 2016.

Contact : [michel.polge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gouv.fr)

#### 40<sup>ème</sup> atelier de la Dihal : mobiliser le parc locatif privé à des fins sociales

Le 6 novembre 2015, la 40<sup>ème</sup> édition des ateliers de la Dihal qui s'est tenue à Paris, a permis d'apporter aux services déconcentrés de l'Etat un ensemble d'outils pédagogiques leur permettant de développer l'intermédiation locative sur leurs territoires, notamment dans le cadre du plan migrants.

Voir les présentations diffusées lors de la journée : <https://goo.gl/fZyAL5>

Contact : [marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr)

#### Lutte contre l'habitat indigne : les priorités de la Dihal

Dans une circulaire du 17 novembre 2015 à l'attention des préfets, Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, a dressé les priorités d'action pour les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne. Une synthèse nationale des objectifs et les résultats des pôles sera établie annuellement afin d'identifier les difficultés rencontrées localement et proposer des solutions.

Contact : [michel.polge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.polge@developpement-durable.gouv.fr)





## Gens du voyage : premiers résultats de l'étude nationale lancée en février 2015

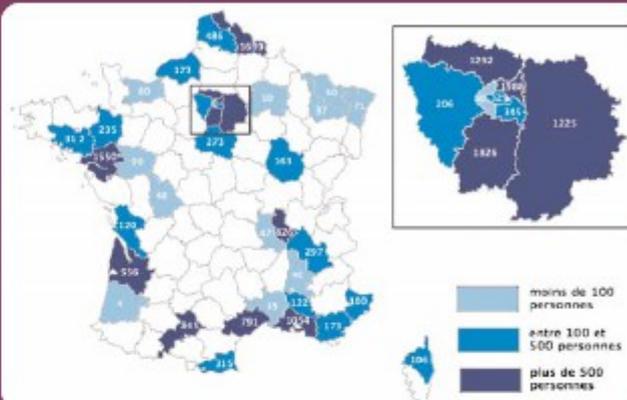
Le 19 novembre dernier, la Dihal a invité les participants à l'étude sur l'habitat adapté des gens du voyage à échanger sur les premiers résultats et pistes de recommandations. Initiée en février 2015, l'étude vise à réunir au niveau national les connaissances sur la diversité des situations et des besoins des gens du voyage en matière d'habitat. Menée dans trois régions (Aquitaine, Alsace, Languedoc-Roussillon), elle doit proposer les évolutions nécessaires tant en termes d'outils opérationnels que réglementaires pour mieux prendre en compte les besoins d'habitat des gens du voyage dans les politiques de logement.

Consulter les premiers résultats de l'étude : <https://goo.gl/nrqMV7>  
 Contact : [nathalie.goyaux@dveloppement-durable.gouv.fr](mailto:nathalie.goyaux@dveloppement-durable.gouv.fr)

## 10<sup>èmes</sup> instances de pilotage de la mission campements de la Dihal

La Dihal a réuni début décembre les instances de pilotage de sa mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des démantèlements de campements illicites. Le bilan des actions financées en 2014, les résultats de l'appel à projets 2015 et le 6<sup>ème</sup> recensement des campements illicites réalisé en octobre, ont été présentés aux correspondants départementaux, représentants d'administration centrale et partenaires associatifs. Ce 6<sup>ème</sup> recensement fait état de 17 929 personnes vivant en bidonvilles (cf. carte ci-contre), chiffre stable depuis le précédent recensement.

Consulter le dossier : <https://goo.gl/73vnuA>  
 Voir les présentations diffusées lors des réunions : <https://goo.gl/yzpfVSY>  
 Contact : [manuel.demougeot@dveloppement-durable.gouv.fr](mailto:manuel.demougeot@dveloppement-durable.gouv.fr)



## Pensions de famille et résidences-accueil : les résultats de l'étude-bilan

La Dihal vient de publier les résultats de l'étude-bilan sur les pensions de famille et résidences-accueil, réalisée en 2014 par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Des groupes de travail chargés d'élaborer des propositions suite aux résultats de l'étude seront mis en place dès le début de l'année 2016.

Consulter l'étude-bilan : <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/12/pensions-de-famille-ecran.pdf>  
 Contact : [marie.gaffet@dveloppement-durable.gouv.fr](mailto:marie.gaffet@dveloppement-durable.gouv.fr)

## Agenda

### Mardi 15 décembre 2015

- 10<sup>ème</sup> groupe national de suivi de la mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites, à Paris
- Cérémonie des 70 ans de la libération du camp d'internement de Tsiganes et nomades de Jargeau, organisée à Jargeau, en présence de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, et de Dominique Raimbourg, président de la Commission nationale consultative des gens du voyage

### Jedi 17 décembre 2015

- Réunion d'installation de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, en présence de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité, à Paris
- Réunion du comité de pilotage national pour la réduction des nuitées hôtelières, à Paris

### Mardi 19 janvier 2016

- Débat sur le thème « Bidonvilles : sortir du déni », organisé par la Revue projet, en présence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, à Sciences Po Paris

### Vendredi 22 janvier 2016

- Présentation du dispositif d'accueil et d'accompagnement des sortants de bidonvilles, à l'Hôtel de ville d'Aubervilliers

### Mardi 26 janvier 2016

- Rencontre des coordonnateurs départementaux du plan migrants, à Paris

## Nomination

### Dominique Raimbourg

est nommé Président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, par décret du 27 novembre 2015



## Arrivée à la Dihal

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe :

### Eric Bouvard

chef de projet « plan migrants »

